



NUM DE RÉF.: 1606

LISTE ALBA (Allergènes)**1. Info:**

Fournisseur: GRAN BRIANZA	Matière/Produit: AFF. P CRUDO ITALIANO 100g	Date: 20/01/14
---------------------------	---	----------------

1. Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées), et produits à base de ces céréales	-
2. Crustacés et produits à base de crustacés	-
3. Œufs et produits à base d'œufs	-
4. Poissons et produits à base de poissons	-
5. Arachides et produits à base d'arachides	-
6. Soja et produits à base de soja	-
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	-
8. Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits	-
9. Céleri et produits à base de céleri	-
10. Moutarde et produits à base de moutarde	-
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	-
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO ₂	-
13. Lupin	-
14. Mollusques (gastéropodes, bivalves ou céphalopodes)	-
Instructions: (+) = Présence de traces de... (-) = Absence de traces de (?) = Possibilité de traces de	

2. OGM (Organismes Génétiquement Modifiés)

1. Le produit ou un des ingrédients contient-il du matériel génétiquement modifié? Si oui, lesquels? NO (Reg.CE n°1829/2003, Reg. N°1830/2003)
2. Si le produit livré est d'origine animale (viande, préparations de viande, charcuteries, lait, œufs, etc.), les animaux ont-ils été nourri avec de la nourriture génétiquement modifiée ou contenant des ingrédients génétiquement modifié? Si oui, lesquels? (Oui/Non)

3. Traitement par ionisation (AR du 12/03/2002)

Un traitement par ionisation est-il utilisé pour le produit ou pour un des ingrédients/additifs qu'il contient ?	NON
Si oui, lesquels?	

Lu et approuvé,

NOM: Dott. Matteo Castiglioni**FONCTION: Responsable****DATE: 20/01/14****SIGNATURE:**